



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service :
Education

Réf. : 41/HK/SL/AG/SA/2023

Dossier suivi par :
Anouck GIANA
Tel : 01.49.42.73.97
Anouck.giana@villedupre.fr

Le Pré Saint-Gervais, le 9 juin 2023

Objet : Expérimentation du système de réservation des accueils de loisirs – été 2023.

Cher·s parent·s,

Améliorer les conditions d'accueil de vos enfants sur le temps périscolaire est l'une de nos priorités. C'est pourquoi nous menons depuis plusieurs mois une concertation dans le cadre du Comité de Pilotage du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) avec nos partenaires de la communauté éducative (représentant·e·s des parents d'élèves et fédération Léo Lagrange en charge des accueils de loisirs) afin de réinstaurer le système de réservation.

Ce dispositif doit permettre de mieux stabiliser les équipes pédagogiques qui assurent l'encadrement des enfants mais également de lutter contre le gaspillage alimentaire en anticipant davantage les effectifs présents lors de la pause méridienne.

Ainsi, la possibilité de réservation en ligne des accueils de loisirs vous est de nouveau proposée avec le souci de développer une démarche de responsabilité collective au regard des enjeux pédagogiques et environnementaux. Pour faciliter la mise en œuvre de ce dispositif, une **phase expérimentale est prévue pour les accueils de loisirs de la période estivale, du 10 juillet au 31 août.**

Dès l'ouverture de la campagne d'inscription prévue le 19 juin 2023, cette inscription pourra être réalisée **via le portail Famille** ou en remplissant un **formulaire spécifique** à retirer :

- Au pôle Education, 5 place du Général Leclerc
- Au sein de tous les accueils de loisirs

Le formulaire devra être transmis directement aux agents d'accueil du pôle Education ou par mail à l'adresse suivante : education@villedupre.fr

Hôtel de Ville - BP 104
84 bis, rue André-Joineau
93311 Le Pré Saint-Gervais Cedex
Tél. : 01 49 42 73 00 Fax : 01 48 40 10 13

www.villedupre.fr



L'inscription pourra être faite pour toute la période **des vacances, au mois, à la semaine, ou pour une journée en respectant un délai de prévenance de J-8.**

Nous vous rappelons que **toute inscription devra être annulée 72 heures avant la date de réservation.** À défaut, sauf certificat médical justifiant l'absence de votre enfant, le service d'accueil vous sera facturé.

Pour les familles qui ne seraient pas encore familiarisées avec le portail Famille de la ville, un tutoriel papier est joint au présent courrier et sera également disponible en ligne sur le site internet villedupre.fr.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, un accompagnement personnalisé pour s'initier à cet outil vous sera proposé à l'accueil du pôle Education aux dates suivantes :

- Mercredi 21 juin 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi 23 juin 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Mercredi 28 juin 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Vendredi 30 juin 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

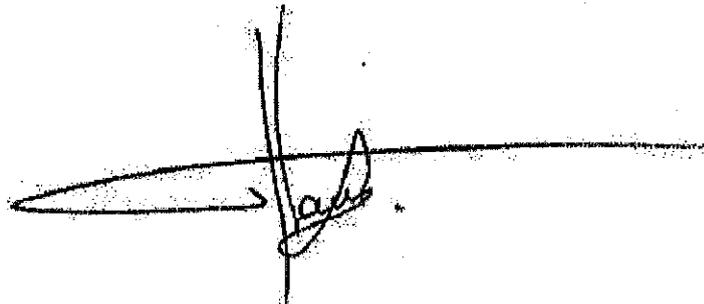
Vous trouverez en accompagnement de ce courrier un exemplaire du formulaire de réservation.

Pour toute information complémentaire, le pôle Education est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 12h (à l'exception du jeudi matin) et de 13h30 à 17h30.

Assurée de l'intérêt que vous porterez à notre démarche, je vous prie d'agréer, cher-s parent-s, l'expression de mes salutations distinguées.

Hawa Koné

1^{ère} Adjointe au Maire
Politiques Éducatives
Conseillère territoriale



RÉSERVATION ACCUEILS DE LOISIRS

Vacances d'été - du 10/07 au 31/08/2023

Afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et de garantir la réception de leur repas, nous vous demandons de bien vouloir respecter scrupuleusement les procédures suivantes :

Procédure de réservation

RESERVER DIRECTEMENT SUR LE PORTAIL FAMILLE 8 JOURS AVANT LA DATE DE FREQUENTATION

OU

Remplir un formulaire par enfant.

Remettre le formulaire directement au pôle Education ou par mail à l'adresse suivante : education@villedupre.fr, **8 jours avant la date de fréquentation.**

Procédure d'annulation

SUR LE PORTAIL FAMILLE AU MINIMUM 72H AVANT LA DATE SOUHAITEE

OU

Par écrit, en déposant votre demande d'annulation directement au pôle Education ou en la transmettant par mail à l'adresse suivante : education@villedupre.fr, **au minimum 72h avant la date souhaitée.**

Toute demande d'annulation réalisée hors délais sera facturée.

En cas d'absence pour raisons médicales, vous devez présenter le certificat médical, au pôle Education, jusqu'à 7 jours après le jour d'absence afin de ne pas être facturé. Possibilité de transmission par mail à l'adresse suivante : education@villedupre.fr



RÉSERVATION ACCUEILS DE LOISIRS

Anatole France/Rosa Parks

Vacances d'été 2023

Mon enfant :

Nom : *Prénom :*

Ecole fréquentée : *Classe :*

JUILLET				
<input type="checkbox"/> Lundi 10 juillet	<input type="checkbox"/> Mardi 11 juillet	<input type="checkbox"/> Mercredi 12 juillet	<input type="checkbox"/> Jeudi 13 juillet	<input type="checkbox"/> Vendredi 14 juillet
<input type="checkbox"/> Lundi 17 juillet	<input type="checkbox"/> Mardi 18 juillet	<input type="checkbox"/> Mercredi 19 juillet	<input type="checkbox"/> Jeudi 20 juillet	<input type="checkbox"/> Vendredi 21 juillet
<input type="checkbox"/> Lundi 24 juillet	<input type="checkbox"/> Mardi 25 juillet	<input type="checkbox"/> Mercredi 26 juillet	<input type="checkbox"/> Jeudi 27 juillet	<input type="checkbox"/> Vendredi 28 juillet
<input type="checkbox"/> Lundi 31 juillet				

AOÛT				
	<input type="checkbox"/> Mardi 1 ^{er} août	<input type="checkbox"/> Mercredi 2 août	<input type="checkbox"/> Jeudi 3 août	<input type="checkbox"/> Vendredi 4 août
<input type="checkbox"/> Lundi 7 août	<input type="checkbox"/> Mardi 8 août	<input type="checkbox"/> Mercredi 9 août	<input type="checkbox"/> Jeudi 10 août	<input type="checkbox"/> Vendredi 11 août
<input type="checkbox"/> Lundi 14 août	<input type="checkbox"/> Mardi 15 août	<input type="checkbox"/> Mercredi 16 août	<input type="checkbox"/> Jeudi 17 août	<input type="checkbox"/> Vendredi 18 août
<input type="checkbox"/> Lundi 21 août	<input type="checkbox"/> Mardi 22 août	<input type="checkbox"/> Mercredi 23 août	<input type="checkbox"/> Jeudi 24 août	<input type="checkbox"/> Vendredi 25 août
<input type="checkbox"/> Lundi 28 août	<input type="checkbox"/> Mardi 29 août	<input type="checkbox"/> Mercredi 30 août	<input type="checkbox"/> Jeudi 31 août	

Je soussigné(e) responsable légal(e), déclare avoir pris connaissance des modalités de réservation des accueils de loisirs des vacances d'été 2023 et m'engage à les respecter.

Numéro(s) de téléphone et/ou email pour contacter la famille :

Au Pré Saint-Gervais, le

Signature :

PROCÉDURE DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION SUR LE PORTAIL FAMILLE

Pour vous connecter au Portail Famille, rendez-vous à l'adresse suivante :

1. <http://portail-pre-saint-gervais.ciril.net/>

2. Se connecter sur le portail famille et accéder à la page d'accueil en saisissant votre identifiant et votre mot de passe.

Pour créer votre compte, cliquez sur « Inscrivez-vous », renseigner vos informations personnelles (votre numéro de dossier figure sur votre facture périscolaire). En cas de difficultés, contacter le pôle Éducation pour une assistance téléphonique.

3. Dans la fenêtre « Planning », cliquez sur « Effectuer de nouvelles réservations ».

4. Sélectionnez le mois correspondant à la période de réservations en cliquant sur l'onglet qui se situe sur la même ligne où est inscrit le mois.

Attention, si la période des vacances scolaires se chevauche sur deux mois, il faut effectuer les réservations mois par mois.

Exemple : les vacances d'été débutent le 10 juillet et finissent le 31 août. Il faut donc d'abord réserver les jours de juillet, valider, et ensuite réserver pour le mois d'août et enfin valider.

5. Une fois le mois sélectionné, cliquez sur l'enfant concerné (l'onglet se trouve à droite de l'écran).

6. Cliquez sur « modifier » (l'onglet se trouve au-dessus du calendrier vers la droite).

7. Cochez les dates que vous souhaitez réserver.

Vous avez terminé.

Cliquez sur **Validez et terminer**

1. Le récapitulatif de votre réservation s'affiche.
2. Si vous souhaitez valider cette réservation, cliquez sur « Terminer ».
3. Vous êtes revenu·e sur la page d'accueil.

Vous souhaitez effectuer des réservations pour le mois suivant

Cliquez sur **Valider**

1. Cliquer sur la flèche pour sélectionner le mois suivant.
2. Cochez les dates que vous souhaitez réserver.
3. Enfin cliquer sur « Valider et terminer »

Vous souhaitez inscrire un autre enfant.

Cliquez sur **Validez et terminer**

1. Redémarrer la procédure depuis le début.
2. Cliquez sur le prénom de votre autre enfant à l'étape 5 (onglet de droite).

POUR ANNULER : Effectuer la même procédure en décochant les cases cette fois-ci.

Pour rappel, vous pouvez annuler 72 heures avant la date de réservation.

L'inscription pourra être faite pour toute la période des vacances, au mois, à la semaine, ou pour une journée en respectant le délai de prévenance de 8 jours.

UN MAIL DE CONFIRMATION SYSTEMATIQUE EST ENVOYÉ AUX FAMILLES QUI RESERVENT ET ANNULENT SUR LE PORTAIL FAMILLE.

Sans ce mail de confirmation la réservation ou l'annulation ne sera pas prise en compte.

Veillez à bien vérifier la bonne réception du mail de confirmation dans votre boîte mail ou à défaut dans les courriers indésirables.

Renseignements :

Pôle Éducation

01 49 42 48 59 ou education@villedupre.fr



